

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 21 septembre 2017 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BALLANGER Danielle, BERNARD Michel, BROSSARD Anne, DESFOUGERES Christine, FENIOUX Marjorie, HERAUT Patrick, LEGROS Catherine, QUINCONNEAU Didier, PINEAU Nathalie, PORTMANN Christiane, ROBLIN Benoît, ROUFFIGNAC Mickaël, ROUILLON Laurent, RUESCAS Flora, SALACRUCH Française.

Absents excusés : CHARPENTIER Marc (pouvoir à ROUILLON Laurent), LOUIS Joël (pouvoir à SALACRUCH Française).

Absent : PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : DESFOUGERES Christine.

Date de convocation : 12 septembre 2017

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 19 juillet 2017 est approuvé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Autorisation de signature des conventions financières à venir dans le cadre du contrat de ruralité. Le Conseil Municipal accepte.

Autorisation de signature des conventions financières à venir dans le cadre du contrat de ruralité

Monsieur le Maire informe que le contrat de ruralité 2017 – 2020 a été signé.

Des projets communaux y sont inscrits.

Afin de faciliter l'exécution administrative, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signature de tous les documents relatifs au contrat de ruralité 2017 – 2020 (notamment les conventions financières.)

Le Conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs au contrat de ruralité 2017 – 2020.

Lotissement communal : décision modificative

Monsieur le Maire rappelle l'emprunt supplémentaire de 100 000 € contracté pour le financement des travaux de viabilisation du lotissement communal.

Considérant les recettes perçues dues à la vente rapide des terrains, il propose le remboursement anticipé de ce prêt.

Les crédits n'étant pas suffisamment prévus au budget annexe du lotissement communal, Monsieur le Maire expose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Recettes

Article 1641 + 100 000 €

Dépenses

Article 1641 + 100 000 €

Le Conseil municipal :

- Accepte le remboursement anticipé du prêt de 100 000 €
- Accepte la décision modificative proposée ci-dessus par le Maire.

Décisions modificatives : investissements 2017

Monsieur le Maire informe que les crédits de certaines opérations ne sont pas suffisamment prévus au budget primitif 2017 et que des opérations doivent être créées.

Il propose les décisions modificatives suivantes :

Travaux de voirie

Opération 476 article 2151	+ 7 560 €
Opération 484 article 21534	- 7 560 €

Parking médecins

Opération 490 article 2151	+ 5 000 €
Opération 484 article 21534	- 5 000 €

Acquisition d'abris – bus

Opération 491 article 2181	+ 3 000 €
Opération 484 article 21534	- 3 000 €

Raccordement électrique commerces ambulants

Opération 492 article 21534	+ 1 300 €
Opération 484 article 21534	- 1 300 €

Remplacement tourelle d'extraction office salle des fêtes

Opération 493 article 2158	+ 2 255 €
Opération 484 article 21534	- 2 255 €

Commande coffrets électriques espaces publiques

Opération 494 article 2181	+ 930 €
Opération 484 article 21534	- 930 €

Panneaux de signalisation routière

Opération 486 article 212151	+ 1 000 €
Opération 484 article 21534	- 1 000 €

Le Conseil municipal accepte les décisions modificatives proposées.

Convention financière journée sécurité routière le 23 septembre 2017

Monsieur le Maire rappelle la participation de la commune à la journée de la sécurité routière le 23 septembre 2017 à Ardillières.

Afin de contribuer aux frais engagés par la commune organisatrice, une convention est proposée.

Monsieur le Maire en expose les termes.

Le Conseil municipal accepte les termes de convention proposée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière.

Réseau de télécommunication. Enfouissement des réseaux coordonnés

Monsieur le Maire informe que le projet d'enfouissement des réseaux aériens (télécom, électricité) pour les rues des Brandettes, du Four à Chaux, des Barres de la Cure et de la Vigne Vierge est relancé.

Orange a notifié une convention dont l'objet est de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement et de mise en souterrain des câbles de communication électroniques.

Monsieur le Maire en expose les termes à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Intégration d'une parcelle dans le domaine public communal

Monsieur le Maire informe que la parcelle cadastrée AB 10, (impasse des Fauvettes) fait actuellement partie du domaine privé communal.

Considérant son usage public (voie desservant 11 habitations), il propose d'intégrer cette parcelle dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal accepte.

Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire indique que certaines associations ont sollicité la commune afin d'obtenir des financements.

Il propose d'octroyer les subventions suivantes :

- Gymnastique volontaire 1 200€
- Association AROZOOAR 2 000€
- Amicale Pétanque 500€
- UDPS 300€

Le Conseil Municipal accepte.

Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) 2017 : Modalités de répartition du reversement entre la communauté et les communes

La Communauté de Communes a voté une répartition dérogatoire au droit commun.

La commune bénéficiera d'un montant de 35 032.54 € en 2017.

Le Conseil accepte.

Comptes rendus des commissions

Commission communication

Edition et distribution du bulletin municipal semaine 43.

Commission sociale

11 novembre : traiteur retenu.

La Légion d'Honneur sera remise à cette occasion à M. André Audry.

Commission jeunesse

Election du prochain conseil municipal d'enfants : 20 octobre 2017.

Commission voirie

Les travaux prévus sont achevés.

Informations et questions diverses

Communauté de Communes Aunis Sud

La compétence gestion de l'eau va être transférée à la CDC au 1^{er} janvier 2018. Notamment la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : le taux a baissé en 2017. Dans l'avenir, les taux seront harmonisés à l'échelle de l'intercommunalité.

Travaux aux écoles

Nouvelle classe : travaux achevés dans les temps.

Clôture sécurisée : début des travaux pendant les vacances de la Toussaint.

Emplois aidés

L'Etat a annoncé la fin du dispositif des emplois aidés. Le SIVOS et la commune proposeront aux agents concernés des CCD jusqu'à la fin de l'année 2017.

A suivre.

Départs en retraite

Mme Tyoen part le 1^{er} octobre 2017.

Mme Quéréjeta et M. Comte partent le 1^{er} janvier 2018.

Antenne relais Orange

Orange propose d'implanter une antenne relais 4G à l'angle sud est des terrains de pétanque.

Parc éolien Ardillière – Ciré

Un projet d'implantation de parc éolien est en cours. Le Hameau de La Preuille est concerné (700 m du projet).

Salle associative – vestiaires

Après l'incendie criminel qui a détruit nos bâtiments abritant plusieurs espaces pour les associations et une partie communale, l'idée générale est de construire des vestiaires et des salles associatives d'une part et d'autres part de réhabiliter les vestiaires actuels (désuets) en locaux pour les besoins des associations (notamment Bambins Bus, RAM, Martrêches et Gymnastique volontaire).

Après plusieurs temps de réflexions, voici les orientations proposées :

Lieu d'implantation :

Le meilleur emplacement semble situé près des actuels terrains de sport (football et boules), d'autant que d'autres équipements (ex: tennis, plateforme type handball ou basket...) pourraient y trouver place dans le futur.

Besoins identifiés :

- construction de 4 vestiaires d'environ 15 m² chacun avec douches
- construction de 2 vestiaires de 6 m² pour les arbitres
- construction d'une salle d'environ 35 m² (utilisable particulièrement par PAPJ, l'Accorderie ...) avec ouverture possible sur une salle d'une cinquantaine de m², utilisable aussi pour les associations la demandant, ce pour alléger le planning de la salle des fêtes.
- construction de deux petites salles servant de bureau (avec ouverture servant de « bar » et salle de stockage pour le football et les boules. (12 et 10 m²)
- construction d'un auvent, côté terrains, le long des salles sous lequel donneraient toutes les ouvertures afin d'éviter la création de couloirs.

La surface totale des bâtiments serait d'environ 200 m² et l'auvent entre 30 et 40 m².

La construction doit être pensée pour permettre des extensions dans le futur.

Réhabilitation des vestiaires actuels :

Le local le plus proche de la salle des fêtes serait réservé aux bambins et RAM avec création d'une ouverture directe dans la salle.

2 autres seront mis à disposition des Martrêches et de la Gymnastique volontaire.

Voir si d'autres besoins se font jour.

L'étage à côté de la mairie permet aussi le stockage de matériels (actuellement : parents d'élèves, Martrêches et commune). Quelques aménagements y sont nécessaires.

Les anciens bureaux de la mairie pourront accueillir des intervenants ponctuels (tels commissaire enquêteur, rencontre RAM, CIAS....) et est proposé du stockage de matériel des Bambins et RAM en attendant la concrétisation du projet.

Illuminations de Noël

La société INEO fournira et mettra en place les décorations de Noël.

Eglise

Les arbres de la place de l'église sont dangereux. Il conviendra de les faire abattre (devis en cours).

Un audit sera lancé auprès de la population pour la restauration du clocher.

Fin de réunion : 22h50